

LES FAITS DIVERS

PRECISION ► Elle nie tout lien avec le château de Lattay

La Fraternité blanche universelle s'explique

N OUS avons, dans nos éditions du mois dernier, fait état des liens supposés entre Gérard Leconte, ancien directeur du conservatoire de musique de Bondoufle, et la Fraternité blanche universelle (FBU), qualifiée de « secte » par un rapport parlementaire qui fait référence en France. La FBU tient à apporter les précisions suivantes :

« Suite aux divers articles parus dans les quotidiens *le Parisien* et *le Parisien Essonne* des 22, 23 et 27 janvier 1998, dans lesquels notre association, la Fraternité blanche universelle, est mise en cause, et compte tenu de la gravité des propos qui y sont rapportés faisant mention de sévices sur des enfants, nous

tenons à faire les mises au point suivantes.

Dans le « Parisien Essonne » du 22 janvier 1998, on peut lire :

1 - « ... Philippe Mailhebiau, un ancien haut cadre d'une secte répertoriée, dans le rapport parlementaire sur les sectes en France (1995) comme l'une des dix plus dangereuses du territoire, la Fraternité blanche universelle (FBU)... Cette dernière a été reconnue *nocive à l'égard de l'individu* sur des motifs de *déstabilisation mentale, atteinte à l'intégrité physique et embrigadement des enfants*.

Ces propos ont été renouvelés dans l'édition du 23 janvier 1998 de votre journal.

Nous préciserons ici que M. Phi-

lippe Mailhebiau n'a jamais été ni un *haut cadre*, ni même simple cadre de notre association, contrairement à ce qui est indiqué et n'est pas membre de notre association.

Quant à la suite de votre texte, il est constitué de propos que l'on peut qualifier de diffamatoires. En effet, outre que le rapport d'enquête parlementaire n'a jamais indiqué, contrairement à ce que vous affirmez, que la Fraternité blanche universelle représentait l'unité des dix sectes les plus dangereuses du territoire, vous prêtez à la commission d'enquête, pour justifier vos imputations, des citations qui ne figurent pas dans le rapport : *nocive à l'égard de l'individu*, sur des motifs de *déstabilisation mentale, atteinte à l'intégrité*

physique et embrigadement des enfants.

Nous ne pouvons que nous indigner devant de tels procédés.

2 - « ... château de Lattay, à Andouillé (Mayenne), connu pour abriter une communauté proche de la FBU... ».

Nous affirmons n'avoir avec cette *communauté* citée ci-dessus aucun lien ni de droit, ni de fait.

Vous comprenez que nous ne pouvons qu'élever de vives protestations, car, non seulement vous nous associez à une affaire mentionnant des sévices sur des enfants à laquelle nous sommes totalement étrangers, mais de plus, vous profitez d'une telle occasion pour tenir des propos nous portant gravement atteinte. »